DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE SAINT-CLAUDE

Tél. : 0590 80 00 16 – Fax : 0590 80 14 54

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Note de synthèse
Conseil municipal du 8 avril 2021

1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice comptable 2020

Les instructions comptables prévoient que les résultats d'un exercie sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Toutefois, l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur. Au moment de son vote, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Considérant l'arrêté du 29 octobre 2020 fixant le calendrier de clôture des comptes des collectivités territoriales et groupements admis à l'expérimentation de la certification de leurs comptes,

Considérant que le compte de gestion et le compte administratif 2020 devront être accompagnés du rapport d'opinion des commissaires aux comptes retenus dans le cadre de l'expérimentation à la certification de nos comptes, rendu en mai 2021 et transmis à l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin 2021,

Considérant la feuille de calcul prévisionnel du résultat anticipé 2020 ci-jointe (**annexe 1**),

Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (**annexe 1**),

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la reprise anticipée des résutats 2020 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
				Excédent	Déficit
Section de Fonctionnement	Résultats 2020	11 310 071.98	13 919 079.31	2 609 007.33	
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)		61 366.31		
	Résultat à affecter	11 310 071.98	13 980 445.62	2 670 373.64	
Section d'Investissement	Résultats 2020	2 509 384.21	6 511 282.88	4 001 898.67	
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP)		1 611 346.60		
	Solde global d'exécution	2 509 384.21	8 122 629.48	5 613 245.27	
Restes à Réaliser au 31/12/N	Fonctionnement	317 936.70	87 279.90		230 656.80
	Investissement	459 467.52	225 640.00		233 827.52
	Solde global RAR	777 404.22	312 919.90		464 484.32
Résultats Cumules 2020	Fonctionnement	1 628 008.68	14 067 725.52	2 439 716.84	
	Investissement	2 968 851.73	8 348 269.48	5 379 417.75	
Total Cumulé		4 596 860.41	22 415 995.00	7 819 134.59	
Reprise Anticipée	Prévision d'affectation en réserve (1068)		2 439 716.84		
	Report en Fonctionnement(002)		230 656.80		
			2 670 373.64		

2. Autorisations de programme et crédits de paiement pour l'année 2021

La procédure des Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se raccrochant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Le crédit de paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des CP non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les CP de l'année N+1. La prévision budgétaire N + 1 sera ajustée en conséquence.
Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée de travaux et selon leur rythme de réalisation, soit sur les années N à N + x.

Vu les dispositions de l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier les AP/CP 2021 comme suit :

Opérations	AP Initial	AP Revisé	CP 2021
Cimetière Gallard (tranche 2)	924 150	600 920	525 000
Rénovation équipement sportif de proximité (stade Fond-Vaillant)	3 006 534	120 000	120 000
Eclairage public	2 927 466	754 600	754 600
Ecole Rose Nelson	4 039 582	2 882 000	1 750 000
Rénovation Urbaine (phase 3 Ilot Central)	3 794 411	1 695 000	1 500 000
Maison Bioclimatique	575 280	575 280	500 000
Centre Opérationnel d'Aménagement et de Logistique	2 965 185	55 000	55 000
Parc de la Diotte	830 857	792 328	637 765
Maison de Santé	2 221 100	2 161 203	1 000 000
Pont de Desmarais	1 764 094	1 700 302	500 000
Plateau Ducharmoy	1 598 803	1 570 943	500 000
TOTAL	24 647 462	12 907 576	7 842 365

3. Fixation de la dotation de la Caisse des Écoles pour 2021

Une subvention de **550 000 euros** est proposée à la Caisse des Ecoles pour l'accompagner dans son fonctionnement. Elle est en augmentation pour compenser les charges de fonctionnement incompréssibles.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de cette dotation à la Caisse des écoles.

4. Fixation de la dotation du Centre Communal d'Action Sociale pour 2021

Une subvention de **400 000 euros** est proposée au CCAS pour l'accompagner dans son fonctionnement. Elle est en baisse car elle revient à son montant initial. Elle avait été provisoirement augmentée pour que la commune reverse la subvention attribuée par la Région dans le cadre du cyclone Maria en faveur des personnes défavorisées sinistrées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de cette dotation pour le CCAS.

5. Vote des taux des taxes directes locales pour 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les bases d'imposition prévisionnelles s'entendent après revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières pour l'année en cours. La prévision pour 2021 est établie comme suit :

Taxes	Bases d'imposition 2020	Bases d'imposition prévisonnelles 2021
Taxe foncière bâti	11 163 032	11 304 000
Taxe foncière non bâti	114 162	114 100

En 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales disparait, et sera remplacée par la part départementale du foncier bati dont le taux était de 25,27%.

Les taux d'imposition communaux 2020 ont été votés comme suit :

- Taxe foncière bâti :17.65%
- Taxe foncière non bâti : 68.85%

Les nouveaux taux de référence constants transmis par la DGFIP compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation sont :

- Taxe foncière bâti : 42,92%
- Taxe foncière non bâti : 68.85%

Pour information, les taux moyens communaux des taxes foncières sont les suivants :

	Taux moyens communaux 2020 en % au niveau :	
Taxes	national	départemental
Taxe foncière bâti	46,89	52,21
Taxe foncière non bâti	49,79	72,73

Il est proposé au Conseil Municipal de voter des taux contants pour l'année 2021, soit :

- Taxe foncière bâti : 42,92%
- Taxe foncière non bâti : 68.85%.

6. Examen et vote du Budget Primitif pour 2021

Les Chiffres clés à retenir

Le montant du Budget Primitif 2021 proposé est de 27 460 952,23 € et se décompose ainsi :

- Fonctionnement : 13 948 302,70 € soit 50.79%
- Investissement : 13 512 649,53 € soit 49.21%

Par ailleurs, l'évolution du budget 2021 par rapport à 2020 s'évalue à hauteur de 5 372 215 € soit une progression de 24%.

Cette tendance positive résulte des résultats budgétaires enregistrés sur la période 2020. Ils confortent ainsi les résultats clos au 31/12/2019 (cf tableaux joints)

Les recettes de fonctionnement

Comme pour les périodes antérieures (2019-2020), les trois principaux postes budgétaires affichent une répartition équilibrée dans le budget 2021.

La fiscalité indirecte est le poste prédominant des recettes soit 42%. A l'intérieur, l'Octroi de Mer mobilise 36% des recettes de l'exercice. Le solde cumule les éléments de fiscalité indirecte comme les droits de mutation, la taxe sur les carburants, mais également la péréquation horizontale avec le Fond de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

La ville sera affectée des conséquences de la crise sanitaire et économique en 2021. En effet, les prévisions de l'octroi de mer chuterait entre 2020-2021 de -358k€. Par ailleurs, la taxe sur le carburant émargerait à la hausse en 2021, 531k€ contre 526k€ en 2020. Le FPIC baisserait en 2021, 164k€ contre 175k€ en 2020.

Le poids des Dotations et Participations est de 28% en 2020, il sera en 2021 de 26%.

Les participations évoluent en fonction des aides perçues (ETAT, DEPARTEMENT, CAF) liées aux activités du contrat enfance jeunesse (crèche, activités périscolaires et extra-scolaires).

La dotation forfaitaire de la ville augmente d'environ 1% chaque année, elle atteindrait 1.36M€ en 2021. L'augmentation s'explique par l'évolution de la population DGF en 2021. La population légale de la ville au 01/01/2018 en vigueur à compter du 01/01/2021 est déclinée pour la ville comme suit :

- Population Municipale : 10 654
- Population comptée à part : 269
- Population totale : 10 923

Par ailleurs, il convient de préciser une hausse de la DACOM sur la période 2020-2021. La DACOM est une dotation spécifique aux territoires d'outre-mer qui est revalorisée sur la base des dotations de péréquation (DSU, DSR, DNP). La réforme de la DACOM est

entrée en vigueur par la création en 2020 d'une dotation de péréquation des communes d'outre-mer. Cette dotation d'une enveloppe globale de 85M€ sera attribuée en faveur de la commune sur la période 2020-2024 à hauteur de 17M€ par an.

La ville a ainsi bénéficié d'une croissance de 3.45% en 2020 de cette dotation. En 2021, elle serait de 1.37% pour une recette de 987K€ contre 974K€ en 2020.

Les autres recettes sont à la baisse, après une hausse exceptionnelle en 2020. Il s'agit notamment des versements de la CAF et à moindre niveau du département pour les activités de l'enfance et de la jeunesse.

Les contributions directes constituent 24% des recettes d'exploitation en 2020. En 2021 elles atteignent 26%.

Enfin les autres recettes représentent 4% des recettes budgétaires en 2020, leur poids sera de 3.5% en 2021.Elles comprennent notamment les produits des services, et les atténuations de charges.

Les Dépenses de Fonctionnement

En 2021, les dépenses de personnel prévisionnelles représentent 61% des charges de fonctionnement. Néanmoins, au regard du budget réalisé 2020, Les charges de personnel pèsent pour 67%.

Ces charges subiront les effets de décisions prises au niveau national (revalorisation des carrières, du point d'indice), mais également au niveau de la collectivité, avec des départs à la retraite, les recrutements, les remplacements. Les charges de personnel représentent un enjeu majeur, vu leur importance dans les dépenses totales. Une évolution de 2% des charges est retenue pour cet exercice.

Les Charges à caractère général ont mobilisé 19% du budget d'exploitation en 2020, elles concentreront 24% des crédits en 2021.Il s'agit des contrats de prestations conclus par la ville (électricité- eau ...), des frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures etc. Leur variation est influencée par l'inflation et le prix des fluides. Ces charges ont connu un recul important en 2020 du fait de l'impact de la crise et de l'annulation de certains évènements.

Les autres charges de gestion courante impactaient 14% du budget de fonctionnement en 2020. Elles affichent un taux équivalent en 2021. On enregistre sur ce poste les subventions versées notamment au CCAS et la caisse des Ecoles. Par ailleurs, les subventions pour les associations marquent une stabilité en 2021. Les contingents et participations obligatoires concernent principalement le SDIS qui voit sa subvention croitre de 1% en 2021.

Il convient de retenir le dégagement enfin d'un excédent prévisionnel de 288K€ sur le fonctionnement pour un virement en investissement.

Les Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réelles 2021 affichent un volume de 13M€ dont 12.7M€ au titre des dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) et 0.3M€ dédiés au

remboursement du capital de la dette et une subvention d'équipement à reverser au CCAS.

S'agissant des opérations d'équipement, l'achèvement physique du stade de fond vaillant est acté, il reste toutefois quelques éléments financiers à régulariser avec la maitrise d'ouvrage déléguée. Un crédit de 107K€ est inscrit au budget.

Les travaux dans le cadre de la rénovation urbaine « ilot central phase 3 » se poursuivent, ainsi une enveloppe de 1.5M€ est prévue au budget pour y faire face. C'est également le cas pour l'école Rose Nelson, une prévision de 1.6M€ est affectée en 2021 pour une avancée significative de ces travaux.

Sur cette période, il est prévu l'achèvement de l'opération « éclairage publique » un crédit de 0.7M€ est consacré à cette réalisation.

Par ailleurs, un effort important sur l'amélioration des infrastructures sportives de proximité est à poursuivre. C'est ainsi qu'au-delà du stade de fond vaillant, des travaux seront entrepris en 2021 pour la création d'un plateau multisports à DUCHARMOY. Une enveloppe de 0.5M€ est prévue pour 2021.

Enfin, diverses opérations, dont le démarrage était prévu en 2020, seraient effectives en 2021. Il s'agit du pont militaire de Desmarais pour 0.5M€, la maison de santé pour 0.9M€, la maison bioclimatique de la DIOTTE pour 0.5M€, l'aménagement du parc de la DIOTTE pour 122K€.

Au-delà de ces opérations d'envergure, le budget présente aussi des opérations dites « récurrentes » notamment les travaux de voirie et sur le bâti qui mobiliseront des crédits respectivement à hauteur de 1.3M€ et 0.7M€.

Les Recettes d'investissement

Pour assurer le financement des investissements, la ville est accompagnée par des partenaires institutionnels, sur la période 2021. Des engagements notifiés sont enregistrés pour un montant de 3.62M€ réparti comme suit :

- ETAT 1.41M€
- EUROPE 0.91M€
- REGION 0.73M€
- DEPARTEMENT 0.49M€
- AUTRES 0.08M€

Par ailleurs, la ville a contracté un prêt de 2M€ en octobre 2020 avec L'AFD pour un accompagnement dans ses projets à caractère environnemental précisément.

Les autres sources de financement 2021 concernent les dotations et fonds divers, la FCTVA pour 367K€, la taxe d'aménagement 32K€ et les autres fonds d'investissement pour 30K€.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2021 de la ville **(annexe 2)** comme suit :

- par chapitre, au niveau de la section de fonctionnement
- par opération au niveau de la section d'investissement.

7. Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n°91-298 du 30 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole de 2009 signé entre la Commune de Saint-Claude et la représentation syndicale ;

Vu le tableau des emplois annexé au budget de l'exercice en cours ;

Vu les crédits ouverts au budget de l'exercice ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (30h) afin de permettre la nomination d'un agent bénéficiant d'une augmentation de sa quotité horaire dans le cadre du respect du protocole de 2009 signé entre la Commune de Saint-Claude et la représentation syndicale.

Considérant la nécessité de créer un poste afin de permettre la nomination d'un agent sur un poste d'adjoint technique à temps non complet (28h).

Considérant la nécessité de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité :

<u>Filière Technique</u>

- Création d'un poste budgétaire d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (30h)
- Création d'un poste budgétaire d'adjoint technique à temps non complet (28h)

Il est demandé au Conseil Municipal l'approbation de la modification du tableau des effectifs de la commune comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			POSTE VACANT
		EMPLOIS PERMANENTS TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES STAGIAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOI FONCTIONNELS		4	0	4	2	0	2	2
Collaborateurs de cabinet	A	1	0	1	0	0	0	1
Directeur Général des Services	A	1	0	1	1	0	1	0
Directeur Général Adjoint	A	1	0	1	0	0	0	1
Directeur des Services Techniques	A	1	0	1	1	0	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		58	2	60	37	4	41	19
Attaché Hors Classe	A	+1	0	1	0	0	0	1
Attaché principal	A	2+1	0	1	0	0	2	1
Attaché	A	3	0	3	0	2	2	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	0	2	2	0	2	0
Rédacteur Principal 2ème classe	B	2	0	2	1	0	1	1
Rédacteur	B	5	0	5	4	1	5	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0	1
Adjoint administratif principal 2 classe	C	28	0	28	20	0	20	8
Adjoint administratif	C	13	2	15	8	1	9	6

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			POSTE VACANT
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		AGENTS NON TITULAIRES	AGENTS TITULAIRES STAGIAIRES	TOTAL	
FILIERE TECHNIQUE		**75**	**23 + 2**	**100**	**65**	**7**	**72**	**26**
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1	0
Ingénieur	A	2	0	2	1	0	1	1
Technicien	B	2	0	2	2	0	2	0
Agent de maîtrise	C	5	0	5	3	0	3	2
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4	0	4	1	0	1	3
Adjoint technique principal 2ème classe	C	41	8 +1	49	35	0	35	14
Adjoint technique	C	20	15+1	5	22	7	29	6
FILIERE MEDICO SOCIALE		**18**	**0**	**18**	**9**	**1**	**10**	**8**
Moniteur-éducateur intervenant familial	B	1	0	1	0	1	1	0
ATSEM principal 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0	1
ATSEM principal 2ème classe	C	16	0	16	9	0	9	7
FILIERE ANIMATION		**7**	**18**	**25**	**16**	**3**	**19**	**6**
Animateur	B	1	0	1	1	0	1	0
Adjoint animation principal 2ème classe	C	1	1	2	1	0	1	1
Adjoint d'animation	C	5	17	22	14	3	17	5
FILIERE PATRIMOINE		**4**	**0**	**4**	**4**	**0**	**4**	**0**
Adjoint patrimoine principal 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0
Adjoint patrimoine	C	3	0	3	3	0	3	0

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRE		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			POSTE VACANT
		EMPLOIS PERMANENTS TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES STAGIAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
FILIERE POLICE		**12**	**0**	**17**	**7**	**0**	**7**	**5**
Chef de service principal 2ème classe	B	1	0	1	0	0	0	1
Chef de service	B	3	0	3	1	0	1	2
Chef de police	C	1	0	1	0	0	0	1
Brigadier-chef principal	C	2	0	2	2	0	2	0
Gardien et brigadier	C	5	0	5	4	0	4	1

8. Convention entre le relais assistantes maternelles et l'EPSM

Le relais d'assistantes maternelles (RAM) et le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMPS) de l'EPSM souhaitent collaborer afin :

- D'Avoir une permanence du CAMPS les lundis dans les locaux du RAM
- d'Organiser des interventions de l'équipe du CAMPS de façon ponctuelle auprès des agents du RAM et de la crèche (réunions d'équipes, ateliers auprès des enfants) toujours dans le but d'optimiser la prise en charge des enfants présents en crèche ou au RAM

La mairie de Saint-Claude étant propriétaire des locaux, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe **(annexe 3)** permettant l'utilisation des locaux par le CAMPS.

9. Questions diverses